



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

volailles

Question écrite n° 86060

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le caractère déplacé de la campagne publicitaire d'été d'un grand producteur de volailles situé dans la Sarthe. En effet, cette marque de renommée nationale a récemment lancé une campagne d'affichage, comparative entre différentes fermes de poulets. Ces publicités sur ces « poulets » mettent en exergue un jeu de mots sur le produit à promouvoir et sur l'identification au métier de policier. Cette comparaison par « teasing publicitaire » utilisée dans cette campagne est quelque peu déplacée, car elle met en scène, certes avec humour, une profession qui se doit d'être respectée notamment par les plus jeunes d'entre nous. Alors même que les forces de l'ordre sont régulièrement prises à partie, menacées ou mêmes victimes de violence, cette campagne paraît donc inopportune et déplacée. Il serait donc nécessaire, certes dans une logique d'expression qu'elle puisse manifester pour le moins son vif mécontentement, voire des poursuites contre cette campagne publicitaire comme mettant en cause leur image. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier qui a beaucoup ému les policiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86060

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8685

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)